



AVIS

Avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'Économie, l'Emploi, la Formation et l'Innovation

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Les Régions ont à élaborer, adopter et mettre en œuvre 3 documents stratégiques, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP¹ regroupés ici dans le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'innovation. Articulé autour de 5 grandes orientations, ce plan s'accompagne d'objectifs quantitatifs.

En regroupant les 3 schémas en un seul Plan régional, et en identifiant 5 objectifs transversaux majeurs, le Conseil régional entend renforcer la cohérence entre ces trois cadres d'intervention et donner un sens plus fort à l'intervention publique.

Le CESER, fort de ses 190 conseillers représentant la société civile, encourage toutes les démarches qui visent à travailler à des politiques publiques plus cohérentes et efficaces au service des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il partage les objectifs ambitieux portés par ce Plan et cette recherche de cohérence et de synergie entre l'articulation des différents champs de l'intervention régionale.

Renforcer la souveraineté industrielle, accompagner les transitions environnementales et digitales, relever les défis pour l'emploi, déployer l'innovation sous toutes ses formes, accompagner la performance économique au cœur des territoires, permettre aux salariés, aux entrepreneurs, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi d'acquérir et de développer des compétences adaptées dans une société en mutation, sont les enjeux majeurs identifiés par le CESER.

Il articulera sa réponse à la saisine régionale en rendant un avis sur chacun des schémas.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

¹ SRDEII : Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles.

AVIS

2022-11



**Présidente de la Commission
« Orientation, éducation,
formation et parcours professionnels »**

Mme Edith BOLF



Rapporteuse

Mme Catherine HAMELIN



SOMMAIRE

Introduction	6
Un contrat synthétique, une méthode perfectible.....	8
Des enjeux partagés, des points de vigilance.....	10
Appréciations spécifiques sur les trois objectifs et la méthode.....	13
Conclusion	17
Annexe : lettre de saisine	18
Glossaire	19
Contributeurs	20
Remerciements	22
Déclaration des groupes.....	23
Résultats des votes.....	29
Contacts.....	37



Introduction

Contexte

Le CESER est saisi pour avis sur le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation. Ce plan contient trois documents d'orientation majeurs : SRDEII, SRESRI et CPRDFOP.

Il s'articule autour de 5 grandes priorités transversales :

- Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie,
- Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises,
- Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques,
- Développer les forces de notre région : la recherche et l'enseignement supérieur comme atouts pour notre tissu économique, notre méthode collective pour « chasser en meute » et les partenariats public-privé.

Le présent avis du CESER porte uniquement sur le CPRDFOP 2022-2028.

Ce CPRDFOP constitue le deuxième contrat à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, depuis la réforme instituant ce document quadripartite.²

Le premier CPRDFOP 2018-2021 avait connu un processus d'élaboration particulièrement long, qui en avait retardé l'adoption. Sa mise en œuvre a ensuite été fortement perturbée par les conséquences de la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 et par la crise sanitaire débutée en mars 2020. Un bilan n'a pu être réalisé que de manière rapide, alors que le processus d'élaboration du nouveau contrat était déjà engagé.

Ce nouveau contrat tient compte des fortes modifications de la gouvernance et de l'organisation de la formation et de l'orientation, intervenues en particulier depuis 2018 et qui sont précisées dans le préambule du document : évolution des compétences régionales, création de France Compétences, développement du Conseil en évolution professionnelle et du Compte personnel de formation...

De plus, la crise sanitaire est venue bousculer les pratiques de formation et d'orientation, avec un développement massif du distanciel. Elle a ramené dans le débat public des enjeux déjà bien connus : tensions de recrutement dans des secteurs en forte carence de professionnels qualifiés.... Mais elle a aussi mis en lumière de nouveaux besoins, de nouvelles attentes : besoin d'accompagnement renforcé pour les actifs en activité ou en recherche d'emploi....

Ces enjeux et besoins ont été mis en évidence dans de récents travaux du CESER, en particulier dans la contribution « *S'orienter, se réorienter : l'orientation et l'accompagnement des adultes* » (mars 2022).

² Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, complétée par la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Le CPRDFOP est encadré par l'article L213-14 du Code de l'Éducation.

Le CPRDFOP se distingue des schémas régionaux, par son mode d'élaboration et son contenu : il s'agit en effet d'un document d'orientation, et non pas d'un schéma directeur. Il ne s'agit pas non plus d'un document de programmation budgétaire. Après son adoption par le Conseil régional, il sera ouvert à la signature des partenaires du quadripartisme (Etat, Région, syndicats de salariés et organisations d'employeurs). Il ne s'impose cependant pas aux non-signataires.

Défini par les lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018, le CPRDFOP est un outil qui permet aux acteurs de la gouvernance quadripartite régionale de poser le cadre d'un pilotage stratégique à long terme.

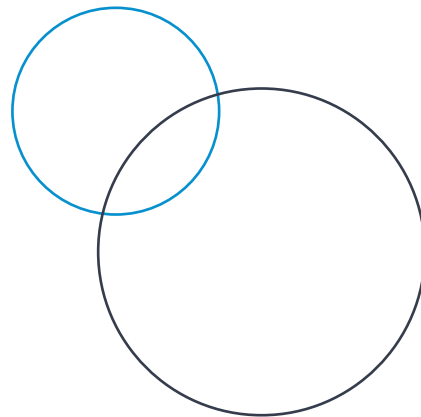
Il a pour objet, en tenant compte d'une analyse des besoins en anticipation des territoires de la région en matière d'emplois, de compétences et de qualifications, tant au niveau des organismes employeurs que des individus, d'organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des actifs, ainsi que le dispositif d'orientation, compte tenu des objectifs de développement économique du territoire.

Ce document cadre a donc des liens évidents avec le SRDEII et le SRESRI, qui sont pour la première fois adoptés conjointement avec le CPRDFOP par le Conseil régional.

Ce document, issu d'un travail entre les acteurs de la gouvernance quadripartite, propose une ambition partagée, déclinée en trois objectifs et une méthode. La définition précise des actions à engager est confiée aux commissions du CREFOP, avec l'appui de Via Compétences, dans le strict respect du document cadre qu'est le CPRDFOP. Il s'agit ainsi de s'adapter aux réalités du terrain, de favoriser la réactivité, et de permettre un suivi des réalisations.

La crise sanitaire a permis de prendre conscience de la nécessité d'agilité et d'adaptation à de fortes évolutions des besoins et des perspectives. Ainsi, une actualisation périodique sera nécessaire au niveau de la programmation des actions, et de leurs conditions de réalisation.

Les analyses du CESER se sont appuyées sur ses nombreux travaux réalisés sur ces enjeux depuis 2018 : l'orientation des jeunes et des adultes, l'impact de la crise sanitaire, le « Pacte rebond pour l'emploi – Plan Un jeune, une solution »³, ...



³ « S'orienter, se réorienter » volet 1 (juillet 2020) et volet 2 (mars 2022), Avis sur le « Pacte Rebond pour l'emploi- Plan un jeune, une solution » (février 2021), avis sur le CPRDFOP 2018-2021 (octobre 2018), note « COVID 19 : Repenser demain, le regard du CESER » (juillet 2020)...



Un contrat synthétique, une méthode perfectible

Le CESER apprécie la clarté et la lisibilité du document, permettant une actualisation, visant aussi l'adaptation de l'offre de formation.

Le document est le résultat d'un travail partenarial qui aurait pu être plus approfondi, en particulier sur les objectifs 2 et 3. De même, en début de concertation : le « portrait régional » réalisé par Via Compétences et présenté au CESER, constitue un travail statistique et d'analyse technique, mais qui semble réducteur et insuffisant s'il se substitue au « diagnostic partagé » prévu par les textes.

Le travail a été effectué avec l'appui d'un cabinet de consultants, qui a réalisé une synthèse des contributions émises par chacun des quatre acteurs du quadripartisme (État, Région, Syndicats de salariés et organisations d'employeurs), en intégrant les éléments proposés : il est néanmoins regrettable que les partenaires eux-mêmes n'aient pas établi en commun leurs points d'accord ou de désaccord.

Un bilan du précédent contrat a été réalisé de manière rapide, sur la base d'une consultation partielle des opérateurs. Des différences notables entre les systèmes d'informations ont fait ressortir la difficulté de l'exercice : ces limites ont été bien identifiées dans le bilan, avec la recommandation d'indicateurs moins nombreux, en incluant des aspects quantitatifs et qualitatifs.

De plus, le CESER estime qu'un bilan établi sur la seule analyse des indicateurs de réalisations quantitatives ne saurait constituer en soi une évaluation. Le CESER rappelle ici son attachement à la diffusion de pratiques évaluatives, en particulier dans le domaine des politiques régionales de formation. Il contribue, à travers ses travaux, à l'évaluation de ces politiques publiques⁴.

Il apprécie le caractère général des orientations du CPRDFOP, suffisamment clair pour bien appréhender le sens de la politique de formation et d'orientation, fixant un cap partagé et un cadre coordonné d'actions en faveur de l'élévation du niveau de compétences



⁴ Cf en particulier la contribution du CESER « Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales » novembre 2020, et Avis sur « Les indicateurs de suivi et d'évaluation du « Pacte Rebond pour l'emploi - Plan un jeune, une solution », juillet 2021.



Des enjeux partagés, des points de vigilance



Le CESER partage les grands enjeux communs proposés dans le contrat, en particulier :

► La recherche d'une cohérence avec la stratégie de développement économique de la Région : il semble en effet pertinent de mettre en relation les politiques économiques, de formation et d'enseignement supérieur ;

► Une adaptation « agile » des formations aux besoins et perspectives économiques et des emplois, tout en tenant compte des besoins spécifiques des publics concernés : le CESER a déjà souligné dans ses travaux les limites d'une approche trop « adéquationniste » entre métiers en tension et attentes des publics. La formulation proposée dans le contrat invite à une démarche davantage prospective, à laquelle le CESER souscrit ;

► La prise en compte de la dimension territoriale, de réponses aux besoins de proximité pour permettre à chacun d'accéder à une offre de formation, y compris pour les actifs dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;

► La prise en compte des besoins et des attentes des publics dits vulnérables : le CESER a déjà souligné à plusieurs reprises dans ses travaux l'importance d'un accompagnement individuel visant la levée des freins à l'accès à l'emploi et à l'insertion par la formation.

Une priorité : les publics les plus vulnérables

Le Portrait régional emploi-formation, réalisé par Via Compétences, présente des chiffres qui nous alertent sur la nécessité de prendre en compte les profils des personnes les plus vulnérables :

- 7% des jeunes (16- 25 ans) sont en situation d'illettrisme,
- 17% des jeunes de 15 ans et plus sont en situation d'illectronisme,
- 14 % des jeunes (15-24 ans) ne sont ni en emploi, ni scolarisés, soit environ 133 500 jeunes,
- Fin 2021, parmi les demandeurs d'emploi, 9% sont en situation de handicap. On note un taux de chômage 2 fois plus élevé pour les personnes disposant d'une reconnaissance d'un handicap.

Source : Portrait régional emploi-formation, Via Compétences, Mai 2022



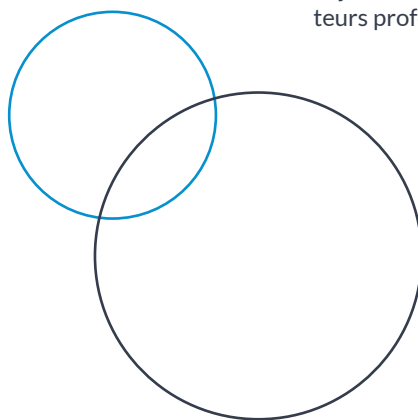
Le CESER pointe également quelques points de vigilance :

Au-delà de l'objectif d'équilibre territorial auquel il souscrit, le CESER estime nécessaire de mettre en place une approche différenciée au niveau territorial, tenant compte des caractéristiques et des besoins de chaque bassin d'emploi ;

Le CESER estime également nécessaire de renforcer la concertation territoriale, en élargissant le champ d'action et la composition des Comités Région pour l'Emploi (CRPE) aux acteurs du quadripartisme, et en particulier aux partenaires sociaux, pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes ;

En matière d'accompagnement des personnes, le CESER a insisté dans ses récents rapports sur la nécessité de dépasser les logiques de dispositifs attachés à des statuts spécifiques, au profit d'une logique de parcours. La crise sanitaire a mis en évidence les limites des dispositifs actuels.⁵

Si le CESER partage la nécessité de renforcer la professionnalisation des acteurs de l'Accueil Information Orientation, il appelle à renforcer leur coordination au niveau territorial, et à améliorer plus globalement leur connaissance des enjeux des territoires et des secteurs professionnels ;

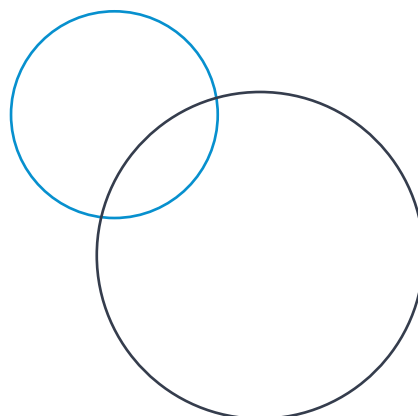


⁵ cf en particulier contribution « S'orienter, se réorienter », volet 2.

S'agissant du développement de l'apprentissage, le CESER rappelle son attachement au maintien d'une régulation régionale de l'offre de formation, en cohérence avec les besoins et possibilités des employeurs. La dynamique de l'apprentissage doit concerner l'ensemble des niveaux de formation, du CAP au supérieur.

En matière d'offre de formation, il est nécessaire de favoriser la complémentarité géographique et thématique de la carte des formations professionnelles, entre voie scolaire et apprentissage, en s'appuyant notamment sur les instances de dialogue territorial.

Enfin, le soutien à la mobilité des apprenants et des actifs, à l'échelle nationale, européenne et internationale doit constituer une priorité dans la promotion des secteurs professionnels.





Appréciations spécifiques sur les trois objectifs et la méthode



Le CPRDFOP 2022-2028 s'articule autour de trois objectifs, déclinés en fiches-actions. Un quatrième objectif présente les modalités de suivi, d'évaluation et de pilotage.

Ossature du CPRDFOP 2022-2028

Objectif # 1	Objectif # 2	Objectif # 3	Objectif # 4
<p>Répondre aux besoins en compétences et/ou qualifications</p> <p>1.A. Coordonner les capacités de diagnostic et d'observation et faire vivre le dialogue entre les partenaires du quadripartisme</p> <p>1.B. Accroître la visibilité des métiers à fort potentiel de recrutement, des métiers actuels et d'avenir, et renforcer le maintien des compétences</p> <p>1.C. Promouvoir l'offre de formation et de qualifications ainsi que les parcours possibles</p>	<p>Adapter, transformer l'offre de formation</p> <p>2. A. Renforcer l'anticipation et le partage des besoins de compétence et de formation sur les territoires</p> <p>2.B. Inciter les acteurs à la transformation et l'adaptation des parcours de formation</p> <p>2. C. Soutenir la transformation de l'appareil de formation</p>	<p>Sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie</p> <p>3.A. Poursuivre les travaux du SPRO et accroître la coordination de ses travaux</p> <p>3.B. Outiller et renforcer la professionnalisation des acteurs</p> <p>3.C Accompagner et sécuriser les parcours des personnes formées en, et vers, l'emploi, notamment via la qualification.</p>	<p>Cadrer le suivi, l'évaluation et le pilotage du CPRDFOP</p> <p>Organisation le pilotage des travaux et le suivi des actions avec les commissions du CREFOP</p> <p>S'appuyer sur Via Compétences et le CESER.</p>

Objectif 1

Répondre aux besoins des employeurs, des individus et des territoires, en compétences et/ou qualifications

S'agissant de ce premier objectif, le CESER estime qu'il est nécessaire de respecter les attentes, les souhaits des individus et les besoins des employeurs. Il appelle en particulier à « *anticiper et améliorer la concertation sur l'orientation, l'accompagnement et la formation des adultes en lien avec les besoins du territoire* »⁶. Cette démarche doit porter « *à la fois sur le niveau régional et local* ».

Il appelle plus précisément à « *mettre en place une concertation territoriale quadripartite (Etat, Région, organisations professionnelles et syndicales) au sein des Comités Région pour l'Emploi (CRPE) pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.* »

Pour répondre aux difficultés de recrutement qui constituent un frein au développement de l'activité économique, le CESER préconise de « *renforcer et élargir la concertation territoriale, (...) identifier les potentiels de développement de l'emploi à court et moyen terme* », puis de « *mobiliser les dispositifs disponibles selon les besoins* :

préparation opérationnelle à l'emploi, FNE-formation, Transitions collectives... ». Les CARED⁷ proposés par le Conseil régional constituent aussi un dispositif intéressant.

Il est également nécessaire de rendre davantage visible les secteurs qui recrutent et d'en faire la promotion auprès des personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en cours de formation. C'est une des missions confiées à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

⁶ Préconisation n°3, « S'orienter, se réorienter », volet 2.

⁷ Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable.

Il s'agit de promouvoir les compétences utiles à l'exercice des métiers dans les secteurs porteurs, pour adapter l'offre de formation. Une démarche concertée d'anticipation des besoins en compétences et en formations certifiantes, qualifiantes et diplômantes est là aussi nécessaire, en lien avec les branches professionnelles.

Au-delà de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, l'attractivité des métiers repose aussi sur la valorisation des compétences nécessaires, sur le sens et la place donnés au travail. La crise sanitaire semble avoir renforcé cette préoccupation pour les actifs.

S'agissant de l'apprentissage, le CESER se félicite de son développement quantitatif qui permet de mieux articuler les enjeux du monde économique à ceux de la formation. Ce développement appelle cependant à certains points de vigilance, qui concernent d'une part la qualité des contrats et formations proposés, et d'autre part, la prise en compte des besoins des entreprises et des jeunes. Dans ce cadre, les niveaux bac et infra-bac doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le CESER souligne l'importance du repérage et de l'identification des jeunes sans emploi, ni formation, aussi appelés NEET⁸ : l'élaboration d'un accompagnement adapté est en particulier nécessaire. La prévention du décrochage scolaire pourrait constituer une grande priorité régionale.⁹

Objectif 2

Adapter, transformer l'offre de formation

Pour le CESER, l'adaptation et la transformation de l'offre de formation doit s'appuyer sur une analyse prospective : il s'agit d'un travail complexe, qui doit être conduit avec les branches professionnelles. Cette analyse doit permettre de dépasser les approches de court terme et d'anticiper l'évolution des compétences attendues dans le monde professionnel.

Au niveau des entreprises, la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), anciennement appelée GPEC, constitue un outil pertinent. Le CESER préconise également de mobiliser les instances territoriales de concertation sur ces enjeux.

S'agissant des parcours de formation, le CESER renouvelle son intérêt pour le développement des différentes formes d'alternance, et des modalités de formation qui reposent sur un lien renforcé avec le travail (Formations en situation de travail - FEST...). La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans les parcours de formation doit être améliorée, en développant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Acquis Professionnels (VAP), au plus près des besoins des territoires. La Région a un rôle essentiel à jouer pour accompagner le développement de ces dispositifs, les rendre plus accessibles y compris pour les personnes en activité.

L'individualisation des parcours doit être renforcée, en particulier pour tenir compte des besoins des publics les plus précaires. Cette individualisation doit reposer sur un bilan de positionnement à l'intégration d'un cycle,

puis sur une adaptation individuelle du parcours. Le CESER préconise de soutenir des expérimentations en matière d'ingénierie de formation, pour rendre l'individualisation plus effective et pour tenir compte de parcours professionnels parfois « hachés ».

Une complémentarité des voies de formations doit être recherchée au niveau territorial, avec une implantation de l'offre de formation au plus près des besoins des publics. La transformation de l'offre de formation doit s'accompagner d'une évolution des marchés publics de formation, en y intégrant les coûts complets de formation. Il ne faut cependant pas sous-estimer les limites structurelles à la transformation de l'offre de formation, beaucoup d'enjeux relevant du niveau national.

En complément, une évolution des modèles pédagogiques est nécessaire pour prendre en compte les besoins des apprenants, de manière individualisée. Les organismes de formation font état en particulier de problèmes croissants de maîtrise des pré-requis, ce qui nécessite des modules de mise à niveau sur les connaissances de base. La forte hétérogénéité des publics appelle également à faire évoluer le rôle des formateurs. Le CESER estime qu'il serait utile que la Région se mobilise sur ces enjeux.

Enfin, s'agissant de l'offre de formation, le CESER préconise de renforcer la coordination des acteurs, y compris au niveau territorial. Une meilleure coordination des financements doit permettre d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.

⁸ Not in Education, Employment or Training.

⁹ Cf préconisation 6, « S'orienter, se réorienter », volet 1.

Objectif 3

Sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie

Pour le CESER, la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'un parcours professionnel contribue à sa sécurisation. Il est donc nécessaire de soutenir l'accès des personnes, en activité ou en recherche d'emploi, à des formations certifiantes et qualifiantes : après une phase préalable de positionnement, l'objectif doit être de viser un niveau de compétences dans un domaine donné.

La mobilisation des outils d'accompagnement existants doit être améliorée : le CESER préconise de « renforcer l'appétence des publics adultes pour les dispositifs d'orientation et d'accompagnement », et de « sensibiliser davantage les publics qui en ont le plus besoin, en particulier au sein de l'entreprise »¹⁰.

Il s'agit en particulier de « promouvoir le CEP auprès des personnes peu qualifiées, qu'elles soient en emploi ou éloignées de l'emploi. »

Le CESER estime qu'il est nécessaire de mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement au sein même des entreprises, « en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel ». Dans cet objectif, le Conseil en évolution professionnelle (CEP) doit être valorisé « auprès des employeurs et des responsables des ressources humaines comme un outil d'accompagnement du salarié ne débouchant pas nécessairement vers une mobilité externe ». Il s'agit notamment de mieux anticiper les reconversions professionnelles.

Pour le CESER, il est essentiel de « garantir un accès égal et équitable à l'offre de services pour les adultes sur l'ensemble du territoire régional » et de « s'assurer que l'ensemble des personnes peuvent accéder aux services disponibles, en particulier les moins qualifiées »¹¹.

Dans cet objectif, il semble en particulier nécessaire de « renforcer l'intégration des acteurs du CEP au sein du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) » et de « proposer une solution d'accompagnement équivalente au CEP pour les agents des trois branches de la fonction publique (territoriale, Etat, hospitalière) ».

Comme l'a exprimé le CESER dans sa contribution « S'orienter, se réorienter - volet 2 », les enjeux d'orientation et d'accompagnement des parcours sont tout aussi importants que l'accès à la formation lui-même. La sécurisation des parcours doit s'envisager tout au long de la vie professionnelle.

Objectif 4

Cadrer le suivi, l'évaluation et le pilotage du CPRDFOP

Le CESER salue la méthode proposée pour accompagner la mise en œuvre des trois objectifs : les commissions du CREFOP auront un rôle essentiel à jouer, à condition de définir un cahier des charges précis et partagé émanant des acteurs du quadripartisme. En complément, un travail transversal sera nécessaire au sein du CREFOP.

La volonté de confier à Via Compétences la définition d'indicateurs pour chaque fiche-action est intéressante, mais la mesure des objectifs « spécifiques, mesurables et réalistes » issus de l'acronyme SMART ne doit pas occulter derrière les données chiffrées la question de la qualité.

Le suivi ne devra donc pas uniquement reposer sur des indicateurs macro : il sera également nécessaire de s'appuyer sur la remontée de données de terrain. Les indicateurs retenus devront être stables, et s'inscrire dans la durée afin de permettre une analyse des évolutions.

Le CESER a eu l'occasion de souligner dans ses travaux l'importance de « disposer d'indicateurs de suivi des parcours, d'un tableau de bord permettant d'identifier les publics bénéficiaires » des dispositifs d'orientation et d'accompagnement. Il s'agit également de « mesurer les freins et les causes de non recours aux dispositifs ».¹²

En matière d'évaluation, il est nécessaire de distinguer les bilans chiffrés, sous la forme de tableaux de bord pour le suivi des actions, ou d'indicateurs de l'avancement du programme, et l'évaluation proprement dite du CPRDFOP.

Le CPRDFOP, en tant que politique publique, doit faire l'objet d'une évaluation externe, sur la base d'un cahier des charges défini par le CREFOP. Le CESER, dans le cadre de ses missions en matière d'évaluation, peut y contribuer.

Par ailleurs, « compte tenu des évolutions budgétaires constatées », le CESER appelle à « une évaluation globale des politiques régionales de formation et d'orientation mises en place par l'Etat et la Région ». L'exigence d'évaluation ne saurait en effet reposer uniquement sur les opérateurs des politiques publiques.

¹⁰ Cf préconisation 5 - « S'orienter, se réorienter » volet 2.

¹¹ Cf préconisation 1 - « S'orienter, se réorienter » - volet 2.

¹² Préconisation 4 - « S'orienter, se réorienter » - volet 2.



Conclusion

La mise en œuvre du CPRDFOP repose sur une impulsion et une volonté politique pour donner une nouvelle dynamique aux politiques régionales de formation et d'orientation, et développer la coordination et la concertation.

Cette volonté politique doit non seulement se déployer au niveau régional, mais aussi au niveau des territoires, par la mise en place d'espaces de dialogue social territorial, sous une forme renouvelée.

Si le CESER partage les grandes orientations stratégiques proposées dans ce contrat, il insiste également sur l'importance des moyens budgétaires et humains nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de cette politique régionale.

Au-delà d'une communication annuelle sur l'avancement des actions, il souhaite qu'une restitution sur la mise en œuvre de la politique régionale soit réalisée à mi-parcours.

Un engagement et une implication des composantes du CREFOP sera nécessaire tout au long de la durée du contrat, leur donnant un rôle plus actif : il s'agira ainsi de « faire vivre » le CPRDFOP.

Annexe

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le **16 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants:

- Compte administratif 2021,
- Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable,
- Procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée,

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerrhonealpes.fr

Glossaire

CARED : Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable

CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Ori-entation Professionnelles

CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Ori-entation Professionnelles

CRPE : Comités Région pour l'Emploi

FEST : Formations En Situation de Travail

GEPP : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

NEET : Not in Education, Employment or Training

SPRO : Service Public Régional de l'Ori-entation

SRDEII : Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VAP : Validation des Acquis Professionnels



GLOSSAIRE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Edith BOLF

Présidente de la commission « Orientation, éducation, formation et parcours professionnels »

► Jacques CADARIO

Troisième vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P)
- CABUT Bruno (U2P)
- CHARVERON Philippe (MEDEF)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME)

Collège

2*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLANCHARD François (CGT)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- DELAUME Colette (FO)

Collège

3 et 4*

- BEDIAT Patrick (FAS)
- BELLOUCHE Larbi (UNEF)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BIN-HENG Maryvonne (Filactions)
- CADIOU Aurélien (ANAF)
- CHAMBA Cécile (JCE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL/CNPL)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- VIAL Eric (CRMCCA)
- VIDAL Serge (CMA)
- VILLARD Hélène (CCIR)

Collège 2*

- DI MARCO Anna (FSU)
- GELDHOF Nathalie (CGT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- MAITRE Eric (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- VERNET Sandrine (CFTC)

Collège 3 et 4*

- GALLO Anaïck (APEL)
- IMBERT Mélanie (AFEV)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MONNET Alexis (CRAJEP)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- PICCOLO Maël (Handicap)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- THOMAZET Loïc (Handi Sup)
- TORDJEMAN Zihar (PEEP)
- VIGNAT Josette (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

BAREGES Mathilde, Directrice de la formation et de l'orientation, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

GUICHARD Ségolène, Vice-présidente déléguée à l'apprentissage et à la formation professionnelle, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

LAMY Claire, Chargée de mission « études emploi-formation », Via Compétences

MULLER Marianne, Chargée de mission « études emploi-formation », Via Compétences

RACHET-JACQUET Alix, Chargé de mission « études conjoncturelles et sectorielles », Via Compétences

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Philippe CHARVERON, Au nom du collège 1

Le 1^{er} collège, représentant les entreprises et les activités non salariées, a pris connaissance du projet d'avis relatif au CPRDFOP 2022-2026, travaillé par la commission nr.3 et objet aujourd'hui du vote de notre assemblée plénière.

En première intention, le 1^{er} collège reconnaît ici l'importance et la qualité du travail réalisé par la commission, remarquablement mis en synthèse par notre chargé d'études, Monsieur Tristan DESFRENNES, qu'il convient ici de remercier.

La tâche n'était pourtant pas facile, tant les délais impartis pour effectuer ce travail ont été surprenants : 13 versions du CPRDFOP ont été successivement rédigées et pour partie, communiquées aux conseillers CESER ; une version déjà obsolète a été présentée à la commission nr.3 le 20 mai, alors qu'une version plus élaborée circulait déjà au sein du CREFOP. La dernière version du CPRDFOP n'a été connue des conseillers CESER que le 17 Juin. Bref, même en prenant en compte les contraintes des personnes qui préparent ces documents, on ne peut que souhaiter une amélioration à l'avenir, car ces méthodes de travail ne favorisent pas vraiment la qualité de celui-ci.

Sur le fond, le 1^{er} collège adhère à la très grande majorité des observations et préconisations émises par la commission et reprises dans le rapport. C'est pourquoi d'ailleurs, et sauf expression individuelle, le 1^{er} collège votera cet avis et les préconisations qu'il contient.

Puisque le CPRDFOP n'est pas un schéma directeur, ni un document de programmation budgétaire, mais un document d'orientation, le 1^{er} collège s'autorise à émettre vis-à-vis des acteurs du quadripartisme, et notamment de la Région, quelques recommandations de bon sens.

Tout d'abord, éviter l'emploi de mots pouvant être interprétés de façon ambiguë, surtout lorsque ceux-ci sont placés en exergue de l'objectif premier du CPRDFOP.

Il s'agit en l'occurrence du mot « Qualification » placé en alternative au mot « Compétences ». A ce sujet, il faut bien noter que le mot « Qualification » a certainement semblé inadapté aux rédacteurs du CPRDFOP, puisqu'il n'est en réalité repris qu'une seule fois dans le corps du texte. Cette prudence est légitime. Le terme « qualification », s'il définit la capacité d'une personne à occuper un métier, est également utilisé pour définir cette même capacité à occuper un poste. On rentre par là dans le domaine des classifications professionnelles, champ par nature réservé à la négociation conventionnelle, et qu'il convient de ne pas mélanger à la question des compétences. Laissons donc aux partenaires sociaux ce qui leur revient ! En bref, on aurait pu faire l'économie de l'ambiguïté induite par l'utilisation de ce terme, qui, selon le 1^{er} collège, n'avait rien à faire dans le CPRDFOP.

Notre deuxième recommandation tient à la dimension opérationnelle du CPRDFOP. Le document soumis à l'avis du CESER comprend son lot de vœux généraux et généreux, auxquels on peut évidemment qu'adhérer. Mais, finalement, face aux questions liées à l'emploi des personnes, et au moment où le problème majeur tient aux difficultés de recrutement ressenties par la grande majorité des employeurs, la question essentielle qui se pose est la suivante : est-ce que la

formation répond aux besoins des métiers qui recrutent ? Quelle est l'efficacité concrète des actions de formation pour l'emploi de nos concitoyens, jeunes et adultes ?

C'est en répondant à cette question que les indicateurs d'évaluation, tant quantitatifs que qualitatifs, qui seront mis en œuvre tout au long du déroulement de ce CPRDFOP pourront servir à faciliter la vie de la population de notre Région.

La troisième recommandation du 1^{er} collège tient à la recherche d'un meilleur équilibre territorial au sein de notre région. Il ne faut pas rêver, les déséquilibres territoriaux existent et sont dans la nature des choses. Mais en favorisant l'analyse quadripartite au niveau de chaque arrondissement, aux moyens de structures ad-hoc, le CPRDFOP pourrait être un outil efficace afin que les initiatives locales dans le domaine de la formation et de l'orientation, au moyen d'analyses partagées, servent à optimiser la mise en œuvre des politiques publiques et en renforcer le caractère opérationnel. Selon la formule consacrée, il faut penser globalement, c'est d'ailleurs l'objectif du CPRDFOP, mais aussi, agir localement, c'est cette dimension territoriale qu'il faut renforcer et encourager.

Comme indiqué ci-dessus, et sauf expression individuelle, le 1^{er} collège votera ce projet d'avis.

► INTERVENTION DE Lise BOUVERET, au nom des Organisations Syndicales CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, UNSA et Solidaires

La contribution présentée ce lundi 27 juin 2022 par la commission Orientation, Éducation, Formation, Parcours professionnels concernant "Le C.P.R.D.F.O.P." est l'aboutissement d'un travail réalisé dans l'urgence avec des documents supports non aboutis et pour certains non connus de la commission.

Avant de développer l'intervention, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cet avis, et en particulier notre Présidente, sa remplaçante et notre chargé d'études pour leur réactivité et pour le travail qu'ils ont fourni afin que la commission puisse présenter cet avis. En effet seulement quatre jours entre la dernière commission, à laquelle était présentée une version du C.P.R.D.F.O.P. non validé par le C.R.E.F.O.P., et le rendu de l'avis aux instances du C.E.S.E.R. ! sachant que ce n'était pas le seul Avis qui devait être rédigé dans l'urgence.

Cet avis a donc été élaboré avant la tenue du plénier du C.R.E.F.O.P. du 20 juin 2022, au cours duquel le C.P.R.D.F.O.P. n'a pas pu être validé dans le cadre du consensus du quadripartisme. Effectivement, l'ensemble des organisations syndicales de salarié.es ont quitté la séance devant la fin de non-recevoir à la demande de report de ce plan en fin d'année associée à une proposition de méthode pour arriver à rédiger un document répondant aux besoins des Auvergnats-Rhône-Alpins.

La Région a fait le choix, par souci affiché de cohérence, de regrouper deux schémas prescriptifs de nature économique et un contrat dont l'objectif est d'engager une dynamique commune des 4 acteurs (État, Région, O.P., O.S.) pour accompagner et coordonner la stratégie de formation, d'orientation, des évolutions et des mutations décidées dans les schémas. Or, si effectivement il est très juste de dire qu'il doit y avoir une cohérence entre le SRDEII, le SRESRI et le CPRDFOP, il est indispensable que le CPRDFOP, outil de mise en œuvre de la politique en matière de formation professionnelle, soit travaillé et rédigé seulement à la suite de la validation des deux schémas.

L'intersyndicale par la voix de cette intervention, souscrit à l'avis de la commission 3 du CESER concernant le CPRDFOP et souligne que la rédaction du contrat de plan est peu approfondie sur les objectifs 2 et 3. Elle souhaite que la méthode notamment dans la rédaction des fiches actions soit précisée, que les commissions du CREFOP aient à leur connaissance un cahier des charges précis émanant des partenaires du quadripartisme.

Lors du dernier contrat de plan, déjà, la partie sécurisation des parcours professionnels a été trop peu abordée. Nous tenons donc, ici, à rappeler l'importance pour ce prochain CPRDFOP d'y porter une attention particulière.

Nous faisons également écho à l'intersyndicale du CREFOP pour rappeler les 3 objectifs qui nous semblent incontournables :

- Répondre aux besoins en matière de formation professionnelle et de développement des compétences des publics, des entreprises et des territoires de la Région et de faire des populations fragiles, sans qualification ou à très bas niveau de qualification ou demandeurs d'emploi, un objectif prioritaire ;
- Répondre aux besoins en formation, nés des orientations régionales et de la transition environnementale en matière de développement économique, énergétique, industriel, sanitaire et d'innovation, telles que portées en particulier par le SRDEII avec un objectif de développement durable.
- Permettre de développer de manière complémentaire et coordonnée, la formation professionnelle initiale et continue, en direction de tous les publics, en abordant à la fois la qualité des formations, l'accessibilité, l'offre de formation et l'orientation.

Concernant les publics dits vulnérables. Il est urgent que la Région se donne comme objectif d'accompagner les publics les plus fragiles dans leur besoin en formation et accompagnement en abordant et proposant des solutions adaptées à chaque cas de vulnérabilité.

Notons par exemple que dans le document présenté au CESER les formations en F.L.E. – Français Langues Étrangères n'apparaissent pas. Or elles sont primordiales pour insérer un public non francophone.

L'avis met en avant la nécessité de développer des formations au plus près des Auvergnats Rhônalpins, et la nécessité de renforcer la concertation territoriale en associant l'ensemble des partenaires sociaux, nous tenons à souligner cette obligation de systématiquement penser les territoires dans les différents objectifs du CPRDFOP.

Nous regrettons que le CPRDFOP ne s'inscrive pas davantage dans une recherche d'égalité Femmes-Hommes et que les enjeux en matière de formations professionnelles liés aux urgences environnementales soient abordés trop rapidement.

L'avis présenté ce jour n'en fait aucune mention. A la décharge de la commission, c'est très certainement qu'un travail dans l'urgence dans un temps extrêmement contraint ne peut aboutir à des travaux entièrement satisfaisants.

Avant de terminer nous voulons rappeler ici que : le développement des compétences et des qualifications, la sécurisation des parcours sont des objectifs majeurs mais l'orientation et l'accompagnement conditionnent fortement leurs réussites. D'ailleurs, le présent avis met un accent sur les besoins en qualification et formation diplômantes dans le CPRDFOP, dans lequel la qualification est largement sous-estimée au profit de l'unique compétence. Pourtant, la qualification est bien une reconnaissance collective et lisible de la compétence, et s'avère donc indispensable tant à la sécurisation des parcours des individus qu'aux processus de recrutement et de fidélisation des salariés pour les entreprises.

Enfin, nous souhaitons que les rapports de la commission Orientation, Éducation, Formation, Parcours professionnels du CESER puissent y contribuer et qu'ils soient pris en compte par le CREFOP au cours de ses travaux.

Nous voterons l'avis.

► INTERVENTION DE Frédéric BOCHARD, au nom de Force Ouvrière

Les positions de FO sur la formation professionnelle sont connues. Nous les avons réaffirmées lors de notre récent congrès confédéral dans des résolutions qui ont été adoptées à la quasi-unanimité.

Pour rappel, FO « souligne l'importance de la formation professionnelle initiale en LP comme par la voie de l'alternance. La création et l'évolution de la formation initiale sous statut scolaire font partie des acquis du mouvement syndical : ainsi de nombreux jeunes obtiennent en LP, SEGPA, EREA un diplôme national reconnu par les conventions collectives et les statuts ». Pour FO, « tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé afin d'acquérir une qualification du CAP au BTS en fonction de son choix ». FO « dénonce et alerte contre l'instrumentalisation du contrat d'apprentissage conduisant à l'embauche d'apprentis « adultes » à bas coût et au contournement des formes d'embauches salariales classiques (CDI, CDD) ».

Pardonnez cette citation... mais si nous siégeons au sein de cette assemblée, c'est au titre de nos organisations, associations ou institutions respectives. En ce qui nous concerne, nous sommes mandatés par l'organisation syndicale FORCE OUVRIÈRE et donc, porteurs de ce mandat, nous exprimons les positions et analyses qui sont celles de FO. C'est non seulement le respect du mandat, mais aussi le respect de cette assemblée où doivent s'exprimer les positions correspondant à nos mandats, y compris dans le débat contradictoire.

Dans l'avis qui nous est proposé, l'enseignement professionnel initial, public et laïque, n'est jamais évoqué ! Au contraire l'avis met en exergue la phrase suivante : « s'agissant de l'apprentissage, le CESER se félicite de son développement quantitatif qui permet de mieux articuler les enjeux du monde économique à ceux de la formation ».

Concernant la formation continue, FO réclame le retour à une gestion directe par les OPCO du CPF et dénonce la centralisation de la gouvernance de la formation professionnelle vers une institution unique, France Compétences.

Nous déplorons aussi qu'en matière de formation les interlocuteurs sociaux soient laissés pour compte au profit d'organismes de formation privés portant des objectifs de développement de compétences au détriment de formations débouchant sur des qualifications reconnues.

Or le projet d'avis n'emploie quasiment jamais le mot de « qualifications ». Pire, il affirme que « pour le CESER, la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'un parcours professionnel contribue à sa sécurisation ».

Outre que la compétence n'est pas la qualification, une telle affirmation s'inscrit en opposition à la sécurisation qu'apportent en matière de parcours professionnel les Conventions collectives qui s'appuient sur les qualifications et les titres reconnus. Elle semble aussi participer à la remise en cause aussi bien de la formation professionnelle initiale que de la formation continue.

C'est donc une orientation qui est contraire à nos mandats syndicaux. C'est pour cela que la délégation FORCE OUVRIÈRE ne votera pas ce projet d'avis.

► INTERVENTION DE Mélanie IMBERT, au nom des collègues 3 et 4

J'interviens au nom des collègues 3 et 4 et remercie Josette Vignat qui a rédigé ce texte au nom de nos collègues.

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) est un contrat de plan élaboré par les partenaires du quadripartisme que sont, l'Etat, la Région, les représentants des employeurs et les représentants des salariés. Il s'intègre au plan Auvergne Rhône Alpes en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation.

Le CPRDFOP 2022 2028 constitue le 2ème contrat à l'échelle de la région Auvergne Rhône Alpes depuis la réforme instituant ce document quadripartite.

Ce plan décliné en 3 objectifs et un objectif méthode, a pour objet d'organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des actifs. Il assure également le dispositif d'orientation en prenant en compte les objectifs de développement économique du territoire.

Ce document cadre a des liens étroits avec le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation) et le SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation) et pour la première fois le CPRDFOP sera adopté conjointement avec les deux schémas précédemment nommés.

La conception du CPRDFOP a été effectuée par un groupe de travail (groupe miroir) regroupant des représentants des partenaires du quadripartisme, lors d'une dizaine de réunions, auxquelles ont également participé des membres du CESER.

Un des premiers constats est une nette amélioration dans la lisibilité de ce nouveau plan : les fiches actions au nombre de 3 par objectifs sont plus synthétiques ce qui devrait rendre leur suivi plus aisé.

On peut cependant regretter que ce travail partenarial n'ait pas été plus approfondi en début de concertation, notamment concernant le portrait régional réalisé, un peu réducteur et qui ne peut pas se substituer au « diagnostic partagé » prévu dans les textes.

Comme dit dans l'avis, le CESER partage les grands enjeux communs proposés et fléchés dans les 3 objectifs à savoir :

- Répondre aux besoins des employeurs, des individus et des territoires, en compétences et/ou qualifications
- Adapter, transformer l'offre de formation
- Sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie

Ces 3 objectifs, comme dit précédemment ont été déclinés en 3 fiches actions par objectif, dont le suivi sera assuré par les différentes commissions du CREFOP.

L'objectif 4, intitulé « Cadrer le suivi, l'évaluation et le pilotage du CPRDFOP » mérite d'être plus détaillé et plus précis.

Nos points de vigilance :

- La concertation doit être territoriale avec une implication indispensable des acteurs du quadripartisme ! Ne serait-il pas souhaitable de créer des organismes paritaires territoriaux connaissant bien d'une part les offres de formation et d'autre part les besoins en formation et qui permettraient une meilleure adéquation entre les deux et ainsi améliorer l'efficacité du dispositif ?
- Le décrochage est une grande priorité régionale et il faut tenir compte des publics



précaires en, d'une part, les identifiant et d'autre part, en élaborant des programmes adaptés.

- La gouvernance a besoin d'être développée ! l'objectif 4 est un objectif de méthode afin de cadrer le suivi, l'évolution et le pilotage du CPRDFOP. Le suivi de celui-ci sera assuré par le CREFOP et ses commissions. Il sera nécessaire de s'assurer que les réunions de ces commissions soient régulières et plus nombreuses si nécessaire afin que le pilotage soit efficace.

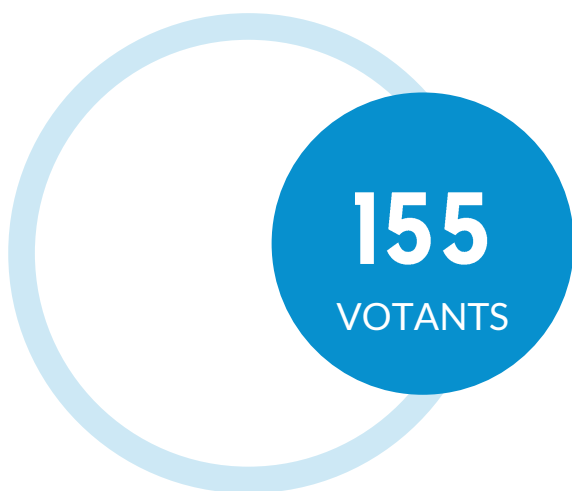
- Concernant l'évaluation, les indicateurs quantitatifs sont assez facilement identifiables, mais qu'en est-il du qualitatif ? Ne faut-il pas définir ces indicateurs dès la mise en place du contrat de plan ? Le CESER est associé dans le cadre de la gouvernance comme « un appui » ce qui est bien, mais ne peut -être en aucun cas considéré comme un organisme « évaluateur ».

Nous avons noté avec satisfaction que le CPRDFOP, établi pour 6 ans, sera revu périodiquement. Il serait souhaitable que ce point d'étape le soit tous les deux ans, ce qui pourrait ainsi permettre de « réactualiser » ce plan en fonction de l'évolution du contexte économique et social et de l'ajuster au plus près de la réalité et rester ainsi opérationnel.

Sauf expression individuelle, les collèges 3 et 4 voteront cet avis

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 juin 2022



142 ONT VOTE POUR

12 ONT VOTE CONTRE

1 S'EST ABSTENU

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	x			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	x			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric	x			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	x			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	x			
		STOJANOVIC Sandrine	x			
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x			
		CABUT Bruno	x			
		GINESTET Fabienne	x			
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	x			
		PEYREFITTE Carole	x			
		VIDAL Serge	x			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
MARTEL Alain						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	x			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	x			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x			
		PFISTER Françoise	x			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	x			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	x			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	x			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	x			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	x			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	x			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	x			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	x			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	x			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	x			
		ROUX Annie	x			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	x			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	x			
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GUICHARD Karine	x			
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PELLORCE Pascal	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		RODRIGUEZ Vincent	x			
		SALA Chantal	x			
		Non désigné				
	Non désigné					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BAULAND Gisèle	x			
		BEAUJOU Victoire	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
		MAITRE Eric	x			
		MORAIN Marie-Christine	x			
MORISSE François						
NINNI Agnès	x					
ROBERTO Sansoro	x					
SAILLANT Elisabeth	x					
SCHMITT Isabelle	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	x			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric		x		
		BOCHARD Frédéric		x		
		DELAUME Colette		x		
		GILQUIN Jean-Pierre		x		
		LEYRE Michelle		x		
		PICHOT Arnaud		x		
		ROUVEURE Gisèle		x		
		SAMOUTH Pascal		x		
		SEGAULT Hélène		x		
		TEMUR Hélène		x		
		VINCIGUERRA Pio		x		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine	x			
		MUSSET Sophie	x			
		MYC Michel	x			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	x			
		VELARD Patrick	x			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	x			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	x			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	x			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	x			
		MEZUREUX Nathalie				x
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie		x		
		GALLO Anaïck	x			
		SAGOT Fabrice			x	
		TORDJEMAN Zihar	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	x			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	x			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord ARRACHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	x			
		CANALES Marion	x			
		GRATALOUP Sylvain	x			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	x			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	x			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	x			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	x			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	x			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		CHAMBA Cécile	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	x			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	x			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x			
		GUIEAU Willy	x			
		VERDIER Jean-Louis	x			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon	x			
		FAUREAU Bernard	x			
		GELAS Nadine				
		HABOUZIT Michel	x			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargées d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 s'intègre au Plan Auvergne-Rhône-Alpes pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation.

Il constitue un document d'orientation élaboré par les acteurs du quadripartisme régional (État, Région, organisations d'employeurs, et syndicats de salariés), et définit un cadre partagé pour la mise en œuvre des politiques régionales de formation et d'orientation.

Dans son avis, le CESER identifie plusieurs enjeux partagés, mais aussi certains points de vigilance.

Il insiste en particulier sur la nécessité d'une impulsion et d'un volontarisme politique pour « faire vivre » le CPRDFOP, en particulier au niveau des territoires.

CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE : CPRDFOP | FORMATION PROFES-
SIONNELLE | ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE
| OFFRE DE FORMATION | SECURISATION DES
PARCOURS PROFESSIONNELS | COMPETENCE
PROFESSIONNELLE | REGION AUVERGNE-RHONE-
ALPES

Crédits photos :123RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20